



Europe-Afrique : partenaires particuliers

CLIQUEZ ICI POUR
DÉCOUVRIR CETTE PUBLICATION

Paris, le 12 juin 2019 - Il est temps pour l'Union européenne de renouveler sa relation avec son partenaire africain. L'horizon de la constitution, dans quelques mois, d'une nouvelle Commission européenne, tout comme l'expiration en février 2020 de l'Accord de Cotonou signé entre l'Union européenne (UE) et des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, sont des occasions rêvées pour provoquer un véritable revirement politique. L'Institut Montaigne a souhaité apporter sa contribution aux négociations en cours et mettre l'Afrique à l'agenda de notre continent, en proposant de transformer leur proximité géographique... en une proximité effective et organisée, qui permettra également aux deux continents d'affirmer leur voix sur la scène internationale.

Le rapport [Europe-Afrique : partenaires particuliers](#), fruit des réflexions menées par le groupe de travail de l'Institut Montaigne, s'est nourri d'une cinquantaine d'auditions d'acteurs issus des secteurs public, privé et de la société civile, africains comme européens. Il formule 12 propositions qui dessinent les contours d'un partenariat à la hauteur de ce couple singulier, entre relations historiques, connaissance mutuelle et conviction que l'un peut apporter à l'autre autant que l'autre peut apporter à l'un.

Face à certains appétits, entre autres chinois, et dans un contexte où les destinées européenne et africaine sont (ou doivent être) plus liées que jamais, il s'agit de sortir d'une vision dépassée et de l'ancrer dans des priorités économiques, juridiques, fiscales et de formation, mises en œuvre à travers des outils efficaces.

Parce que c'est l'Afrique, parce que c'est l'Europe

Les enjeux que partagent l'Europe et l'Afrique vont bien au-delà des seules questions économiques et sécuritaires auxquelles on tend aujourd'hui à réduire leur relation. Quatre questions clés lient aujourd'hui les deux parties, et suggèrent une véritable communauté de destin :

- **diplomatie**, **multilatéralisme** et **influence internationale**, pour bâtir une alliance stratégique ;
- **sécurité** et **défense**, l'Europe étant le partenaire le plus stable sur le long terme en la matière ;
- **économie**, **développement** et **finances**, ces liens économiques étant un jeu à somme positive ;
- **mobilité humaine**, afin de faire face aux enjeux, notamment climatiques, à venir.

Pour les 500 millions d'Européens et plus d'un milliard d'Africains, ni l'Europe ni l'Afrique n'ont intérêt à faire échouer ce partenariat naturel.

La nécessité de se fixer des priorités partagées

Une nouvelle approche plus égalitaire et plus moderne doit être le fondement de l'accord qui sera signé en 2020. Cette vision doit se construire autour de priorités communes aux deux continents :

- **l'amélioration de l'environnement des affaires**, l'insécurité juridique étant la première cause de difficultés, de surcoûts et d'une surévaluation du risque économique en Afrique ;
- **l'industrialisation de l'Afrique** et son insertion dans l'économie mondiale ;
- une **réflexion sur la fiscalité**, alors que les besoins de financement du développement sont estimés à plus de 600 milliards de dollars par an pour le continent africain et que les ressources domestiques restent insuffisamment utilisées ;
- **l'intégration régionale**, afin que progresse la part du commerce intra-africain, qui ne représente aujourd'hui que 18 % des échanges des pays africains ;
- la **formation professionnelle**, pour qu'elle cesse d'être marginalisée au sein des financements destinés à l'éducation et inadaptée aux besoins des entreprises et des économies.

Ces priorités doivent être mises au service d'un objectif ultime : la création d'emplois en Afrique, pour accueillir les 30 millions de jeunes Africains qui arriveront chaque année sur le marché du travail. Ce rapport propose enfin que le partenariat entre les deux continents se singularise des autres types de relations intercontinentales par la **réaffirmation des objectifs de développement durable (ODD)** comme vision commune structurante de la transformation du monde.

Une méthode à repenser

Si l'UE mobilise aujourd'hui une large palette d'outils, son action souffre d'un manque de visibilité, de lisibilité et d'efficacité. Elle doit orienter ses moyens vers une **assistance technique** et un **financement d'actions et d'acteurs ayant un impact sur le terrain**, issus du secteur privé, notamment des PME, comme de la société civile. La mise en place d'**outils moins budgétivores** mais plus à même de **générer un réel effet de levier** sont à privilégier, comme le fait de mesurer l'efficacité de l'aide publique au développement vers l'Afrique non plus en somme investie mais en impact réel. **L'appui européen doit être mieux dirigé**, et ne plus aller uniquement aux États africains *via* des aides budgétaires directes et peu traçables, mais en associant les corps intermédiaires sur place, au plus près des populations. Le système financier local en sortira renforcé et capable de financer lui-même les PME africaines.

Les douze propositions de l'Institut Montagne pour un nouveau partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique

Partager une vision commune du partenariat

Proposition 1 → Centrer le partenariat Afrique-Union européenne autour des **17 objectifs de développement durable (ODD)**. S'appuyer sur les ODD pour faire du partenariat Afrique-UE un espace de réciprocité et d'équilibre des échanges pour une meilleure appropriation par chacune des parties des enjeux nationaux, continentaux et mondiaux.

Faire de l'environnement des affaires une priorité commune

Proposition 2 → Mettre en place une **chambre arbitrale euro-africaine sur les litiges commerciaux, financiers et judiciaires** qui touchent les entreprises européennes en Afrique et africaines en Europe.

Miser sur les institutions pour renforcer les intégrations régionales et continentales

Proposition 3 → Définir une **feuille de route précise pour développer une relation forte de continent à continent** entre l'Union Africaine et l'Union européenne où cette dernière pourrait mieux partager son expertise d'intégration acquise au cours de ses 60 années d'existence. Cette feuille de route pourra notamment fixer le cadre :

- des compétences renforcées de l'UA et de la définition de sa subsidiarité par rapport aux États membres et aux organisations régionales ;
- de la stricte application par tous des règles régionales de tarification douanière et de libre circulation des biens, des personnes et des capitaux au sein de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ;
- du renforcement des capacités sectorielles prioritaires (agriculture, éducation, santé et infrastructures régionales) des instances régionales existantes.

Structurer une offre européenne sur les infrastructures

Proposition 4 → Bâtir une **offre européenne intégrée publique/privée de déploiement d'infrastructures durables en Afrique** en valorisant les avantages comparatifs européens (l'attention portée à la soutenabilité financière, à la qualité et au caractère durable, ainsi qu'à l'accompagnement autour des projets sur la formation ou la gouvernance). La doubler d'une priorité : la rapidité d'exécution.

Renforcer la valeur ajoutée produite en Afrique

Proposition 5 → Cibler des industries d'intérêt commun et **construire un modèle d'ouverture graduée aux marchés mondiaux**, afin d'accompagner et de faire grandir la création de chaînes de valeur africaines et de champions régionaux et, *in fine*, les soutenir dans leur stratégie d'export à l'international, particulièrement en Europe. Afin de stimuler et de développer l'écosystème productif national africain, mettre à jour conjointement une cartographie industrielle de l'Afrique, à partir du travail initié par le NEPAD, doublée d'une cartographie des compétences associées.

Financer l'agriculture, soit 60 % des actifs africains

Proposition 6 → **Augmenter le montant des financements** dédiés aux petits agriculteurs et aux exploitations familiales notamment *via* l'appui aux coopératives et l'échange d'expertises avec les agriculteurs européens.

Mobiliser davantage de ressources domestiques

Proposition 7 → Orienter davantage de financements vers **la formation des administrations fiscales africaines et soutenir la coopération entre administrations fiscales africaines**, notamment autour de la question de la disponibilité et de l'échange de données. Contribuer à la construction avec les États africains de projets de collecte de l'impôt grâce au déploiement d'outils numériques. Travailler aux côtés des États africains à des solutions fiscales et de

protection sociale permettant une démarche flexible et graduée selon le degré d'insertion des acteurs économiques dans le secteur formel ou informel.

Déployer une assistance technique efficace et ciblée

Proposition 8 → Réorienter et renforcer une **assistance technique harmonisée de l'UE vers le secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires**, à travers la mise en place d'équipes mixtes Europe-Afrique pour éviter les biais culturels qui freinent la mise en place de bonnes pratiques.

Appuyer le secteur privé, PME et ETI en priorité

Proposition 9 → Faciliter **l'accès aux outils de financement européens pour les PME et ETI européennes et africaines en leur octroyant un accès simplifié**. Accélérer le déploiement du Plan d'investissement extérieur (PIE) européen. Créer des chambres de commerce et d'industrie européennes dans les pays africains, chargées d'animer le dialogue entre entreprises européennes et africaines et de diffuser l'information sur les financements européens, conjointement avec les délégations de l'UE.

Recourir davantage à la finance mixte ("*blending finance*")

Proposition 10 → Augmenter et cibler l'utilisation du "*blending finance*", **associant ressources publiques et privées, sur la conception amont des projets, les financements en monnaie locale et les projets les plus risqués** souvent délaissés par ce type de financement et pourtant susceptibles des plus forts effets d'entraînement sur l'économie. Mesurer et privilégier comme critère d'impact l'effet de levier sur le marché et d'entraînement sur la croissance et le développement.

Investir davantage dans la formation professionnelle

Proposition 11 → Allouer des financements européens conséquents à **la formation, en particulier à la formation technique** (productivité pour le milieu agricole, agents de maîtrise dans l'industrie et les services) et à **la formation des formateurs**. Allouer une part substantielle de ces financements à la formation professionnelle des femmes, majoritaires dans des secteurs à fort potentiel (transformation agricole, petit commerce), et à la formation au numérique, qui garantit un accès à une meilleure information et permet de maîtriser les outils nécessaires. Co-construire avec les pays africains des référentiels de compétences communs pour la formation professionnelle favorisant l'acquisition, le partage des connaissances et le dialogue, et répondant aux besoins spécifiques identifiés pour le pays ou le marché, que ce soit pour le secteur formel ou informel.

Développer les acteurs de terrain et les maîtrises d'ouvrage de demain

Proposition 12 → Cartographier, structurer et animer un **réseau de nouveaux acteurs économiques, politiques et culturels africains**. Accentuer l'effort financier dédié au renforcement des organisations, des compétences et de la gouvernance de ces structures.

CLIQUEZ ICI POUR
DÉCOUVRIR CETTE PUBLICATION

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse : Claire Lemoine, chargée de communication
06 66 43 91 10 - clemoine@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 5,7 millions d'euros (estimation 2018). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.